

Conditions générales d'inscription

Comment s'inscrire ?

Envoyez-nous le bulletin d'inscription complété et signé, par courrier ou e-mail, au plus tard 8 jours calendrier avant la première date de formation souhaitée.

Après réception de celui-ci, le SEFoP adressera au participant un courrier en précisant les informations pratiques (lieu, dates et heures, éléments particuliers éventuels, etc.).

Une créance sera envoyée le même jour, par courrier séparé, au trésorier de votre institution. C'est le versement du montant de la participation aux frais avec la communication reprise dans la créance qui valide l'inscription à la formation.

Le SEFoP ASBL se réserve le droit de refuser la participation à une activité de formation de toute personne ou institution qui ne satisferait pas aux présentes conditions générales d'inscription.

Où et quand ont lieu les formations ?

L'adresse exacte de la formation vous sera communiquée lors de la confirmation de votre inscription.

Une journée-type de formation commence à 09h00 précises pour se terminer à 17h00. Une pause est prévue pour le repas de midi. **Le repas et les boissons sont inclus** dans la participation aux frais.

Est-ce que la formation délivre un certificat ?

A la suite de chaque formation, le SEFoP délivrera un certificat de fréquentation à chacun des participants, à condition qu'il ait suivi au moins 80% de celle-ci.



Que recouvre la P.A.F. ?

Le montant de la participation aux frais recouvre :

- l'inscription à l'ensemble de la formation,
- l'accès au matériel et infrastructures spécifiques nécessaires pour la formation,
- les documents et outils pédagogiques remis lors de la formation,
- le repas de midi et les boissons pour les formations non résidentielles,
- les frais d'hébergement et les repas lors des formations résidentielles.

Quel engagement implique une inscription ?

Toute inscription à une formation du SEFoP ASBL implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes conditions, ainsi que la réalisation du paiement de la participation aux frais.

Les inscrits à une formation s'engagent à participer pleinement à celle-ci, à en suivre l'entièreté et à en respecter les horaires. Les méthodes pédagogiques utilisées dans les différents modules impliquent la participation active des personnes venant en formation. Leur présence à l'ensemble du module est donc requise. Dans le cas d'une formation en résidentiel, les participants s'engagent à dormir sur place.

En cas de comportement inadapté, de non-respect des présentes conditions d'inscription ou de non-respect du règlement de l'infrastructure au sein de laquelle se déroule la formation, le SEFoP ASBL se réserve le droit d'exclure un participant de tout ou partie de la formation concernée, sans aucun remboursement des frais d'inscription à celle-ci.



Et en cas de désistement ou d'annulation ?

En cas de désistement par le participant, si l'annulation est notifiée au SEFoP ASBL au moins 15 jours calendrier avant le début de la formation, le paiement préalablement effectué fera l'objet dans son entièreté d'un bon à valoir sur toute autre inscription de l'institution à une formation du SEFoP ASBL. Ce bon à valoir sera envoyé par courrier et devra être joint à la nouvelle demande d'inscription. Sa durée de validité est de 12 mois.

Si l'annonce du désistement parvient au SEFoP ASBL moins de 15 jours calendrier avant le début de la formation, les frais de participation restent dus et seront conservés par le SEFoP pour couvrir les frais engagés.

Le SEFoP ASBL se réserve le droit d'annuler une formation prévue, en partie ou dans son entièreté, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant ou pour raison de force majeure. Dans ce cas, l'entièreté de la participation aux frais d'inscription de chaque participant fera l'objet d'une note de crédit et sera remboursée.

